

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 04 JUILLET 2025**

**Délibérations votées**

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 11/06/2025	
01-040725	<p><b>LOGEMENTS SOCIAUX – BILAN INTERMEDIAIRE DU CONTRAT DE MIXITE SOCIALE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>PREND ACTE du bilan intermédiaire 2023-2024 du Contrat de Mixité Sociale établi par les services de l'Etat, présenté lors de la réunion du 23 avril 2025 à la Sous-Préfecture de Cholet,</i></li> <li>- <i>RÉAFFIRME sa volonté de poursuivre sa politique de rattrapage en matière de logements sociaux dans le respect des objectifs définis par la loi SRU en lien avec Cholet Agglomération,</i></li> <li>- <i>CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat (DDT – Préfecture de Maine-et-Loire) ainsi qu'à Cholet Agglomération.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
02-040725	<p><b>EXTENSION POLE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN – SUITE DONNEE A L'ETUDE DU CAUE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>ACTE des résultats de l'étude de faisabilité menée par le CAUE de Maine-et-Loire et des différents scénarios proposés,</i></li> <li>- <i>VALIDE le principe de poursuite du projet d'extension du pôle sportif Pierre de Coubertin, en s'appuyant sur les orientations issues de la concertation du 30 juin 2025,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à engager, d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2026 – en fonction de l'avancement de la réflexion à laquelle seront associés les utilisateurs - les démarches administratives, juridiques et techniques nécessaires à la formalisation du programme retenu,</i></li> <li>- <i>FIXE comme objectif la constitution d'un dossier de demande de subventions au titre des aides départementales, régionales ou nationales, au début de l'année 2027,</i></li> <li>- <i>PRÉCISE que ce projet sera le cas échéant présenté comme le chantier majeur de la prochaine mandature, si les orientations budgétaires le permettent,</i></li> <li>- <i>DIT que, dans la mesure du possible, des crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget, en tant que dépenses préalables à l'engagement opérationnel, afin de garantir un niveau suffisant d'autofinancement au lancement du programme.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité

	<b>REEMPLACEMENT D'UN CANDELABRE ALLEE DE LA SOLOGNE</b> Le conseil municipal,	
03-040725	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération de remplacement du support 608 (DEV332-25-181) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant de la dépense : 841,41 € net de taxe,</li> <li>- Taux du fonds de concours : 75%,</li> <li>- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 631,06 € net de taxe ;</li> </ul> </li> <li>- <b>PRECISE que la participation sera imputée en section d'investissement au programme 274 du budget 2025.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité
04-040725	<b>MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE GYM DE COUBERTIN A UNE ASSOCIATION CHOLETAISE</b> Le conseil municipal,	Favorable - Unanimité
05-040725	<b>JARDIN LAURETTE – PROTOCOLE D'ACCORD POUR REGLEMENT DES INTERETS MORATOIRES</b> Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE le protocole d'accord entre la commune et la société Hortus relatif au paiement partiel des intérêts moratoires dus dans le cadre du marché d'aménagement du Square Laurette, pour un montant de 1 363,37 €,</b></li> <li>- <b>AUTORISE M. le maire à signer le protocole d'accord annexé à la présente délibération et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision,</b></li> <li>- <b>CHARGE les services municipaux d'exécuter le paiement dans les délais prévus.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité
06-040725	<b>VIDEOPROTECTION – ARRET DU PROJET DEFINITIF</b> Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE le projet définitif de mise en place du dispositif de vidéoprotection, révisé suite aux contraintes budgétaires et aux études menées en lien avec les partenaires techniques,</b></li> <li>- <b>ARRÊTE la participation communale à verser au SIEML à la somme de 67 196,82 €, prenant en compte les solutions techniques alternatives retenues pour réduire les coûts de raccordement,</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le maire à solliciter auprès de la société LERAY SÉCURITÉ et du SIEML, sur cette nouvelle base, le démarrage des travaux,</b></li> <li>- <b>RAPPELLE que le financement de l'opération est assuré par la commune et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité
07-040725	<b>LOTISSEMENT SURCHERE 2 – MISSIONS GIEP ET ALTIMETRIE</b> Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCIDE de retenir l'offre présentée par 12 300 € HT, pour la réalisation de la mission double (GIEP et altimétrie) sur les 40 lots du lotissement La Surchère 2,</b></li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le maire à signer tout document utile à la contractualisation avec le bureau d'études retenu, ainsi qu'à engager les crédits correspondants,</li> <li>- <b>PRÉCISE</b> que le coût global de l'opération sera intégré dans le calcul du prix de cession des lots, conformément à la délibération du 11 juin 2025.</li> </ul>	Favorable-Unanimité
08-040725	<b>INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – GAEC DE LA ROUILLERE A ROUSSAY (SEVREMOINE)</b> Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ÉMET</b> un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par le GAEC de la Rouillère à Roussay (Sèvremoine) pour l'extension de son élevage de volailles,</li> <li>- <b>ENCOURAGE</b> la poursuite de projets agricoles encadrés par des engagements environnementaux forts.</li> </ul>	Favorable - Unanimité
09-040725	<b>EXTENSION D'UNE CARRIERE – REMISE EN ETAT A LA FIN DE L'OCCUPATION</b> Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ÉMET</b> un avis favorable sur les propositions de remise en état de la carrière de l'Établère, telles que prévues dans le dossier présenté par la société Bouyer-Leroux, dans le cadre de son projet d'extension sur une partie de la parcelle AH 0133,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le maire à signer l'attestation correspondante et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la transmission de cet avis aux services compétents.</li> </ul>	Favorable - Unanimité
10-040725	<b>ELABORATION DU PLUi-H DE CHOLET AGGLOMERATION – AVIS DE LA COMMUNE</b> Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>EMET</b> un avis favorable au projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération, sous réserve de la prise en compte des 2 observations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- autorisation de l'implantation de garages et concessions au sein du secteur dédié à l'extension de la zone d'activités de la Bergerie,</li> <li>- création d'un emplacement réservé visant à la réalisation de logements sociaux au sein de l'emprise foncière susmentionnée - annexée à la présente délibération et classée en zone NH au lieu dit « Les Borderies ».</li> </ul> </li> </ul>	Favorable - Unanimité
11-040725	<b>OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN SECTEUR DE LA MENARDIERE</b> Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> l'acquisition, par la commune de La Séguinière, de la parcelle cadastrée section E n°0083, pour un montant de 7 000 € net vendeur,</li> <li>- <b>PRECISE</b> que les frais afférents à cette acquisition (frais de notaire notamment) seront entièrement pris en charge par la commune,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition.</li> </ul>	Favorable - Unanimité

12-040725	<p><b>DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES DU LOTTISSEMENT DE LA SURCHERE 2</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DÉCIDE de dénommer les voies du lotissement « La Surchère 2 » : rue Michèle MOUTON (axe principal) et allée Alain PROST (voie secondaire).</i></li> <li>- <i>INDIQUE que les propriétés seront numérotées :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>de 1 à 31 et de 2 à 32 pour la voie principale rue Michèle MOUTON,</i></li> <li>o <i>de 1 à 17 pour l'unique côté (impair) de la voie secondaire allée Alain PROST.</i></li> </ul> </li> </ul>	Favorable - Unanimité
13-040725	<p><b>DEDOMMAGEMENT SUITE A UNE INTERVENTION D'URGENCE SUR L'ESPACE PUBLIC</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à percevoir, au nom de la commune, la somme de 170 € versée par la société Bouygues – Périmètre Loire-Atlantique Vendée, à titre de dédommagement pour intervention d'urgence sur un chantier relevant de leur maîtrise d'ouvrage,</i></li> <li>- <i>IMPUTÉ cette recette à l'article 75888 « Autres produits de gestion courante », du budget 2025,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document afférent, notamment un protocole transactionnel, afin de formaliser cette indemnisation et garantir une absence de recours ultérieur de la commune à l'égard de ladite société au titre de cet incident.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
14-040725	<p><b>COUT DE REMISE EN ETAT D'UN MASSIF PLANTE SUITE A TRAVERSEE POUR VIABILISATION</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à percevoir, au nom de la commune, la somme de 852 euros (net de taxes) versée par la société Telelec-Réseaux, en contrepartie de la remise en état d'un massif planté traversé lors d'une opération de viabilisation dans le lotissement des Jardins de la Moine,</i></li> <li>- <i>IMPUTÉ cette recette à l'article 75888 du budget communal 2025, intitulé « Autres produits de gestion courante »,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette opération.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
15-040725	<p><b>REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF POUR L'ANNEE 2025</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>FIXE pour l'année 2025 le montant de la RODP à : ((0,035 € x 26 938ml) + 100 €) x 1,42 = 1 480,82 € (1 481 € arrondis),</i></li> <li>- <i>DEMANDE à Monsieur le maire d'émettre le titre de recettes correspondant au compte 70323 « Redevance d'occupation du domaine public » pour un montant total de 1 481 € (1 481 € en 2024).</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité

16-040725	<p><b>ACCUEIL D'UN STAGIAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer une convention avec la Maison Familiale Rurale de Chalonnes pour l'accueil d'un stagiaire durant l'année scolaire 2025/2026,</i></li> <li>- <i>DIT qu'une gratification sera versée conformément à la circulaire susmentionnée,</i></li> <li>- <i>PRECISE qu'en dehors de l'aspect formation la commune s'engage à adhérer le cas échéant à l'association de l'établissement scolaire et à prendre en charge au plus 50% de l'assurance accidents du travail.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
17-040725	<p><b>RUN COLOR 2024 – AJOUT D'UN TARIF A LA REGIE DE RECETTES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°09 DU 11/9/2023</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>MODIFIE la délibération du 11 septembre 2023 en remplaçant le terme « spectacle » par « manifestation » dans le paragraphe fixant les tarifs applicables à la saison culturelle 2023/2024, de manière à permettre l'encaissement des recettes relatives à tout type d'événement inscrit dans la programmation.</i></li> <li>- <i>MAINTIENT inchangée la grille tarifaire, qui reste la suivante :</i>  <i>Tarif de catégorie A : 3 €</i>  <i>Tarif de catégorie B : 5 €</i>  <i>Tarif de catégorie C : 10 €</i>  <i>Tarif de catégorie D : 12 €</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'ajout de ce terme si nécessaire à l'objet de la régie de recettes.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
18-040725	<p><b>MUTUALISATION AVEC CHOLET AGGLOMERATION – BILAN 2024</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>PREND ACTE des prestations assurées par la commune en 2024 au titre de la mutualisation avec Cholet Agglomération, pour un montant de 1 418,80 € (5 258,02 € en 2023),</i></li> <li>- <i>DIT que cet état sera présenté à Cholet Agglomération pour en obtenir la prise en charge.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
19-040725	<p><b>REPARTITION DES ELUS COMMUNAUTAIRES POUR LA PROCHAINE MANDATURE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>PREND ACTE de l'application du droit commun en matière de composition du Conseil communautaire de l'EPCI Cholet Agglomération pour la mandature 2026-2032,</i></li> <li>- <i>PREND ACTE de la procédure d'accord local, eu égard à la complexité des conditions requises et à l'équilibre actuellement satisfaisant,</i></li> <li>- <i>PREND ACTE que la composition définitive du Conseil communautaire sera constatée par arrêté du Préfet de Maine-et-Loire.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité

20-040725	<p><b>BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE la Décision Modificative n°1 au budget primitif 2025, telle que présentée ci-dessus,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à procéder à toutes les opérations comptables et budgétaires nécessaires à son exécution.</i></li> </ul>	
21-040725	<p><b>BUDGET ANNEXE LE BORDAGE – DECISION MODIFICATIVE N°1 ET ARRET DEFINITIF DE L'EXCEDENT</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe « Lotissement Le Bordage », telle que présentée,</i></li> <li>- <i>ARRÊTE le montant définitif de l'excédent de ce budget à 377 432,25 €, qui sera transféré au budget principal à la clôture,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à procéder aux ajustements comptables nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération,</i></li> <li>- <i>DIT que cette décision n'altère pas la décision de clôture du budget annexe à la date du 31 décembre 2025, telle qu'adoptée lors de la séance du 9 décembre 2024.</i></li> </ul>	

Le 17/07/2025

Le maire,

**Guy BARRÉ**

*Pour le Maire*

*L'Adjoint délégué,*

*S. Géraudeau*

